



# CREPY



*Cépage Chasselas*

Décret du 29 avril 1948

## CONTACTS

### Syndicat des vins de Crépy

Domaine de la grande cave  
de Crépy  
BP 7  
74140 Douvaine

Tél 04 50 94 01 23  
Fax 04 50 94 19 86

**Président :**  
Claude MERCIER

CImercier74@aol.com

Sources : INAO/ AREV  
Dernière mise à jour  
10/11/05.  
Centre de rattachement  
INAO : Chambéry



### ▪ Historique

Né du développement du vignoble de l'Abbaye de Notre Dame de Fully, ce vin se fit connaître pour la première fois à l'exposition universelle de 1894 sous son nom actuel.

Développé à partir de 1935 sous l'impulsion du négoce, le vignoble s'installe et reçoit son statut d'AOC en 1948.

### ▪ Caractéristiques du produit

#### ↳ Terroir

Le vignoble se situe à vol d'oiseau à 15 Km au nord-est de Genève et à 5 Km du Lac Léman. On le trouve sur 3 communes de Haute-Savoie : Loisin, Ballaison, Douvaine

#### ↳ Caractéristiques générales

- Les vins ayant droit à l'appellation contrôlée «Crépy» devront provenir des cépages suivants : Chasselas roux et verts.
- Titre alcoométrique volumique naturel minimum de 9 % et après chaptalisation, titre alcoométrique volumique total maximal de 12 %.
- Densité minimale de 8 000 pieds à l'hectare ; taille courte, soit en gobelet, soit en éventail, soit en cordon de royat.

### ▪ Quelques chiffres de la production

↳ NC

**Pour en savoir plus :**  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)  
[www.arev.org](http://www.arev.org)